

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 22/06/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Denis DIGEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

Réorganisation du service Espaces Verts

N° DCM_057_2023

Domaine :	Délibération
Sous-domaine :	Organisation et Fonctionnement des services de la commune
Service instructeur :	Direction des Ressources Humaines
Rapporteur :	Monsieur Marcel BAUER

En raison des attentes fortes de la population et d'une volonté affirmée de la Collectivité de contribuer aux objectifs du développement durable en préservant la nature en ville, un projet de réorganisation du service des Espaces Verts a été initié courant 2022.

Plusieurs objectifs opérationnels sont poursuivis, le projet vise en effet à :

- Faire évoluer les pratiques du service en intégrant les principes de la gestion différenciée et les contraintes du Zéro Phyto,
- Valoriser l'expertise métier détenue par les agents du service,
- Adapter le fonctionnement des équipes au périmètre des surfaces végétalisées dorénavant entretenues (+16% entre 2002 et 2020),
- Introduire de la souplesse dans la gestion quotidienne.

Un premier volet du projet a été approuvé, lors de la séance du Comité Technique du 20 octobre 2022. Il s'agissait alors de redéfinir les périmètres de responsabilité du service avec :

- Le transfert de la responsabilité de la gestion de l'ensemble des espaces sportifs et de loisirs extérieurs situés sur l'espace public communal (à savoir terrains de sport, aires de jeux, parcours de santé, mobilier d'assise et de communication),
- Le redéploiement de 2 postes d'agents polyvalents et aires de jeux depuis le Service Maintenance Publique Voirie, dont les missions sont restées inchangées,
- La création, au sein du service Affaires Funéraires, d'un poste d'agent de service constitué à partir du redéploiement d'un 1/2 poste de jardinier et de la transformation des missions de l'autre 1/2 poste (suppression des opérations de fossoyage en régie mais réalisation de missions nouvelles liées au suivi des travaux).

Ce projet se concrétise aujourd'hui par l'adoption d'une nouvelle organisation des équipes des Espaces Verts.

⊖ **Structuration des équipes autour de 2 pôles de compétence « métier »**

Il est proposé de remplacer l'organisation géographique actuelle - à savoir 3 équipes polyvalentes positionnées sur 3 zones : Sud, Nord et Centre - par 2 entités, placées sous l'autorité de 2 Responsables d'exploitation, dotées d'expertise métier dédiée :

- L'une réalisant l'entretien et l'aménagement des espaces verts et du cimetière, le fleurissement et la mise en œuvre de décors évènementiels,
- L'autre procédant à la maintenance des terrains de sport, des aires de jeux, des arbres et boisements urbains, du mobilier d'assise et de communication.

L'organisation de la production végétale reste inchangée (2 ETP).

⊖ **Renforcement des responsabilités d'encadrement**

Cette organisation suppose la redéfinition des missions de pilotage, de supervision et d'administration du service et la prise en compte de nouveaux enjeux en termes d'accompagnement des équipes ou des habitants dans la conduite du changement.

Ainsi, le pilotage du service implique désormais une plus grande attention portée aux missions, plus stratégiques, liées à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée et à la déclinaison des interventions des équipes sur les zones identifiées, à la coordination des ressources du service ou encore aux enjeux de communication et de promotion que nécessitent ces évolutions des pratiques en cours.

De la même manière, la taille des équipes encadrées par les Responsables d'exploitation, leur responsabilité en matière de gestion de ressources (humaines en premier lieu mais aussi budgétaires ou administratives) et de suivi de travaux justifient également de reconsidérer le calibrage de ces postes. Les 2 Responsables d'exploitation sont amenés à suppléer la Responsable du service en cas d'absence ou d'indisponibilité.

Aussi, au vu des statuts particuliers des Ingénieurs territoriaux et des Techniciens territoriaux, il est proposé :

- Le recalibrage du poste de Chef de Service relevant aujourd'hui de la Catégorie B vers un poste de Catégorie A, ce poste serait renommé Responsable de Service et relèverait du groupe de fonctions AG4 ;
- Le recalibrage de 2 postes de Chef d'équipe relevant aujourd'hui de la Catégorie C+ vers des postes de Catégorie B, ces postes seraient renommés « Responsables d'exploitation », seraient

rattachés au métier de Responsable d'équipe et relèveraient ainsi du groupe de fonctions BG2.

⊗ **Encadrement fonctionnel par des chefs de chantier**

Les effectifs des 2 entités nouvellement créées seraient placés sous l'autorité hiérarchique directe des Responsables d'exploitation.

Cette organisation doit permettre d'introduire une certaine souplesse afin d'adapter les équipes d'intervention mobilisées à la configuration des chantiers (durée, complexité, expertise souhaitée,...), en permettant d'engager tout ou partie de l'effectif.

Il est proposé de formaliser des fonctions de chefs de chantier pour 4 postes. Chargés de l'encadrement fonctionnel des agents et du suivi des travaux lors des interventions programmées au quotidien, les chefs de chantier n'auraient pas vocation à assumer la responsabilité hiérarchique.

Ces postes seraient ouverts du cadre d'emplois des Adjoints techniques au cadre d'emplois des Agents de maîtrise (C à C+) et relèveraient du métier de Référent opérationnel et du groupe de fonctions CG1.

⊗ **Renforcement de l'effectif**

En compensation de la perte du 1/2 poste liée au redéploiement de jardinier auprès du service des Affaires funéraires, fin 2022, il est proposé de créer un poste de jardinier supplémentaire au sein du service Espaces Verts.

Ce poste serait créé sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

Il est par ailleurs proposé de supprimer les fonctions d'aide-jardinier qui concernent 3 postes délibérés comme tels en raison de missions moins qualifiées qui y étaient affectées compte-tenu de problématiques individuelles. Cette distinction, qui avait pour conséquence de limiter le calibrage des postes comme le régime indemnitaire, n'a plus de justification aujourd'hui dans l'organisation des tâches du service.

⊗ **Concertation**

Ce projet d'organisation a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des agents du service Espaces Verts le 11 mai 2023. Ceux-ci ont eu la possibilité de solliciter des entretiens individuels auprès de la Direction

des Ressources humaines pour échanger sur les impacts individuels de ces propositions.

Cette proposition a fait l'objet de discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux le 11 mai ainsi que le 13 juin 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU *le Code Général de la Fonction Publique.*

VU *les inscriptions prévues au budget primitif 2023.*

VU *l'avis favorable des représentants de la collectivité et des représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 20 juin 2023.*

APPROUVE les orientations du projet d'organisation présenté.

APPROUVE la création d'un poste de responsable de service relevant des deux premiers grades du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et la suppression concomitante d'un poste de chef de service relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

APPROUVE la création de deux postes de responsable d'équipe relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et la suppression concomitante de deux postes de chef d'équipe relevant de l'ensemble des grades de la catégorie C, filière technique.

APPROUVE la création de quatre postes de chef de chantier relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise et la suppression concomitante d'un poste de chef d'équipe relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise et de trois postes de jardinier

relevant de l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

APPROUVE la création d'un poste de jardinier relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

APPROUVE la création de trois postes de jardinier relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et la suppression concomitante de trois postes d'aide-jardinier relevant des deux premiers grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

ADOPTÉ le tableau des emplois permanents ainsi modifié.

ADOPTÉ le plan des effectifs ainsi modifié avec la création d'un grade d'ingénieur, de deux grades de technicien et de quatre grades d'agents de maîtrise.

Adopté

Pour :29

Abstention :3

Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Cathy OBERLIN-KUGLER